République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 05/07/2021

- Nombre de délégués en exercice : *33* ***- Nombre d'élus titulaires présents : 21*** ***- Nombre de votants*** *: 30* ***Date de la convocation*** 28/06/2021 ***Certifiée exécutoire par :*** Transmission en préfecture le : 08/07/2021 Affichage du compte-rendu : le 08/07/2021	***Présents :*** Cyrille BOUVAT - Blandine COLLIN - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE – Nathalie DEHAN (n'a pas participé aux votes) - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET - Catherine LAFORET (arrivée à 19h18) - Karine LUCAS – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS - Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Max VINCENT – ***Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :*** Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) – Jérémy CAMUS (pouvoir donné à Cyrille Fiard) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Blandine COLLIN) – Valérie KATZMAN (pouvoir donné à Eric MADIGOU) – Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) ***Absent(s) :*** Pascale BAY - Marc BIGOT - Pierre ATHANAZE ***Secrétaire de Séance élu*** *:* Guillaume MALOT

Le **lundi 5 juillet 2021, à 19h00,** les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 28/06/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-07-34

AVENANT AU BAIL LYCEE SANDAR LA SALLE – parcelle A 262

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

Le présent avenant concerne la résiliation, d'un commun accord entre le Lycée Sandar La Salle et le SMPMO, du bail en vigueur signé entre le PROPRIETAIRE et Le PRENEUR pour permettre la mise en place d'une convention tripartite.

En effet, la parcelle A 262 sera désormais gérée via une convention entre le Lycée Sandar La Salle, la commune de Limonest et le SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer l'avenant de cette convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 30 voix POUR

Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 12/07/2021

Béatrice DELORME, Présidente

SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR